

## 14 - Exercice 2014 - Budget annexe du service de l'Eau - Affectation du résultat de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M49

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** L'instruction M49 stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2013 du Budget annexe Eau a été le suivant :

### \* Section d'investissement

• Solde des réalisations 2013	268 086,88 €
• Solde des restes à réaliser 2013	<u>- 809 843,46 €</u>
	<b>- 541 756,58 €</b>

Le programme d'équipement 2013 fait apparaître au 31/12/2013 un besoin d'autofinancement complémentaire de 541 756,58 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2013.

### \* Section d'exploitation

• Résultat d'exploitation du budget 2012 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2013 (2 217 889,11 € - 1 044 027,31 €)	1 173 861,80 €
• Résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>1 229 792,11 €</u>
Excédent de clôture 2013	<b>2 403 653,91 €</b>

### Affectations :

• Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2013	<b>541 756,58 €</b>
• Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2014	<b>1 861 897,33 €</b>

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe de l'Eau, tels que définis dans le tableau ci-après.

<b>Imputations</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001/001 CS 36100	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		268 086,88 €
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36100	Autofinancement des investissements		541 756,58 €
<b>Total investissement</b>			<b>809 843,46 €</b>
002/002 CS 36100	Résultat d'exploitation reporté		2 403 653,91 €
002/002 CS 36100	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2013		- 541 756,58 €
<b>Total fonctionnement</b>			<b>1 861 897,33 €</b>

## BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2013

EAU	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2013 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	-449 994,05		718 080,93	268 086,88 (1)+(3)
EXPLOITATION	2 217 889,11	1 044 027,31	1 229 792,11	2 403 653,91 (1)-(2)+(3)
TOTAL	1 767 895,06	1 044 027,31	1 947 873,04	2 671 740,79

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

EAU		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	5 460 659,31	9 705 135,00	15 165 794,31
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	4 310 889,72	11 436 206,55	15 747 096,27
Réduction de titres	C	8 312,25	1 472 542,54	1 480 854,79
Recettes nettes	D=B-C	4 302 577,47	9 963 664,01	14 266 241,48
Restes à réaliser	E	407 532,00		407 532,00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	5 010 665,26	9 768 535,00	14 779 200,26
Engagements	G	4 936 457,13	8 796 876,42	13 733 333,55
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	3 719 081,67	8 796 876,42	12 515 958,09
Annulation de mandats	I	134 585,13	63 004,52	197 589,65
Dépenses nettes	J=H-I	3 584 496,54	8 733 871,90	12 318 368,44
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	1 217 375,46		1 217 375,46
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent (si D>J)	D-J	718 080,93	1 229 792,11	1 947 873,04
Déficit (si J>D)	D-J			0,00
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent (si E>K)	E-K			0,00
Déficit (si K>E)	E-K	-809 843,46		-809 843,46

**«M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.*